

Genève, le 26 mai 2023

Aux représentantes et aux représentants des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes

RELATIONS ET ORGANISATION AU SEIN DE L'OFFICE CANTONAL DE LA DÉTENTION (OCD)

À l'occasion du processus de recrutement du directeur général de l'office cantonal de la détention (OCD), la Cour des comptes a accompagné la commission chargée d'examiner la structure de cet office. Afin d'en améliorer le fonctionnement, elle prône notamment un développement des relations entre la direction générale et celle des établissements pénitentiaires et un renforcement des outils de pilotage. En outre, le directeur général devrait être entouré d'un comité de direction restreint pour se concentrer sur les activités stratégiques et de communication. Le document est disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.

Sollicitée par le magistrat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), la Cour des comptes a accepté une demande de consultation ayant trait à l'organisation de l'OCD et à son évolution.

Sur la base notamment des entretiens menés avec les membres de la direction générale de l'OCD et des directions des établissements pénitentiaires, la Cour a posé les constats suivants : les relations entre ces directions devraient être développées afin de favoriser une meilleure compréhension des activités respectives ; la direction générale devrait fixer des objectifs clairs et mieux hiérarchiser ses projets ; l'outil informatique à disposition devrait être développé afin de faciliter la conduite de l'office.

Pour atteindre ces buts, il conviendrait de modifier l'organigramme, trop de cadres étant directement rattachés au directeur général, ce qui conduit ce dernier à mener trop de tâches opérationnelles. À terme, l'organigramme de l'OCD devrait être construit autour de ses deux activités principales que sont la détention et la réinsertion.

Sur la base de ses travaux, la Cour a fourni à la commission « de structure », mise en place par le département, une liste des compétences attendues de la personne qui occuperait le poste de directeur général. Elle n'a toutefois pas participé au recrutement de cette personne.

La collaboration entre la commission propre au département et la Cour a été de qualité : les échanges ont permis un partage d'informations, notamment statistiques ou concernant l'administration pénitentiaire d'autres cantons, évitant ainsi toute duplication des mêmes travaux.

Le document établi par la Cour et rendu public aujourd'hui est le reflet des contributions de celle-ci aux travaux de la commission de structure au cours de huit séances entre l'automne 2022 et le printemps 2023.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat titulaire
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch